

La mission de l'IDLO

“ *L'IDLO cherche à habiliter les gouvernements, responsabiliser les populations et renforcer les institutions afin de promouvoir la justice, la paix et le développement durable. L'Organisation contribue à la création de sociétés stables et inclusives où chaque personne peut vivre sans peur, sans besoin, avec dignité et avec la primauté du droit.*

La vision de l'IDLO sur l'état de droit

Notre vision et notre mission sont fondées sur l'idée que l'état de droit représente une justice réelle, une bonne gouvernance et des procédures équitables.

L'état de droit se rapporte aux règles, aux institutions et aux normes, dont le but général est de légiférer les relations entre l'État et les citoyens, ainsi qu'entre les membres de la société, de limiter l'exercice arbitraire du pouvoir et de garantir des procédures régulières.

L'état de droit est aussi une question de protection égale. En soutenant l'égalité juridique et l'impartialité de la justice, l'état de droit implique des institutions intègres et une bonne gouvernance.

Par-dessus tout, l'état de droit concerne la défense des droits. Il protège non seulement les droits procéduraux grâce à la primauté du droit, de la sécurité juridique et des garanties prévues par la loi, mais aussi les droits fondamentaux avec un système judiciaire indépendant et impartial et de lois conformes aux normes internationales en matière de droits humains. Dans bon nombre

de pays, l'état de droit permet de réaliser les droits humains par le biais de garanties constitutionnelles et juridiques, de mécanismes efficaces de mise en œuvre et de reddition de comptes, de voies de recours judiciaires et administratives, et de l'autonomisation juridique des citoyens afin d'accéder à la justice et de revendiquer leurs droits.

L'état de droit relève des trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable. En instaurant des systèmes juridiques stables et transparents, il favorise le développement économique. En garantissant à tous les mêmes possibilités et un accès équitable aux services essentiels, il facilite le développement social. En renforçant le cadre juridique pour protéger l'environnement et établir des réglementations relatives à une gestion des ressources naturelles permettant un développement juste et durable, il soutient la dimension environnementale du développement.

Stratégie 2020
Le Plan stratégique de l'IDLO pour 2017-2020

Les valeurs de l'IDLO



Se concentrer sur les individus

Les bénéficiaires ultimes de nos activités sont les personnes en quête de justice et qui cherchent à obtenir la protection de l'état de droit. Néanmoins, nos bénéficiaires immédiats sont souvent les institutions d'État, les responsables gouvernementaux et les groupes de la société civile. Nous nous efforcerons de donner aux citoyens les moyens d'agir et de construire une croyance et une confiance en l'état de droit.



L'axe de la justice

Nous estimons que l'état de droit implique une justice réelle, des procédures équitables et le respect des normes internationales en matière de droits humains. Nous ferons valoir et défendrons notre vision de l'état de droit sans nous montrer normatifs ou péremptoirs, et en tenant compte du contexte local.



Tenir compte des questions de genre

Nous nous engageons à promouvoir l'égalité des sexes avec les lois et les institutions non discriminatoires et tenant compte des questions de genre, à faciliter l'accès des femmes à la justice et à favoriser leur autonomisation juridique en vue de parvenir au développement durable. Nous veillerons à ce que l'ensemble de nos programmes, projets et activités reflètent les questions de genres et bénéficient d'une analyse de genre.



L'appropriation locale

Nous reconnaissons que les modifications apportées sont plus susceptibles de durer si les personnes censées en bénéficier se les approprient. Tout en fondant notre travail sur les normes et valeurs internationales, nous alignerons notre travail sur les priorités au niveau local. Nous chercherons à obtenir le soutien de diverses parties prenantes de la société locale et à faire en sorte qu'elles s'approprient le fruit de notre travail, et enfin nous collaborerons étroitement avec nos partenaires locaux pour répondre aux besoins de la population en fonction de critères établis selon la situation sur place.



Tenir compte du contexte

Nous prendrons en compte les spécificités de chaque contexte dans lequel nous intervenons, que nous nous efforcerons de comprendre, y compris les structures politiques et sociales, les éventuelles inégalités entre les sexes et les questions de droits humains. Nous chercherons à identifier les meilleures approches pour lancer des programmes et mener un travail de plaidoyer politique, en tenant compte de la dynamique politique et en gardant à l'esprit les besoins des personnes en recherche de justice, en particulier les femmes, les pauvres et les groupes marginalisés et vulnérables.



Le pluralisme juridique

Bien que les valeurs et les normes de l'état de droit soient universelles et doivent être universellement respectées, nous acceptons la pluralité des systèmes juridiques. Nous estimons ainsi devoir nous mettre en relation avec les agents de tous les systèmes juridiques officiels, ainsi que des systèmes de justice informels, coutumiers ou communautaires, le cas échéant.



L'autonomisation

Nous sommes engagés à promouvoir des solutions d'autonomisation par le biais du développement des capacités et de la mise en place de partenariats. Nous encourageons la capacité des institutions, des individus et du secteur judiciaire à rendre en temps utile des décisions de qualité tout en utilisant les ressources efficacement. Nous aidons les personnes en quête de justice à en savoir plus sur leurs droits, à les revendiquer et à les réaliser pour améliorer leur propre bien-être. Ce faisant, nous reconnaissons l'importance des approches participatives ouvertes.



La transparence et la reddition de comptes

Nous reconnaissons l'importance d'être amenés à rendre compte de nos résultats et de l'utilisation de nos ressources. Nous chercherons à accroître notre transparence et notre reddition de comptes envers nos partenaires de programmes et de financement, nos bénéficiaires et nos gages de gouvernance. Nous sommes engagés à continuer de faire état de notre situation dans le respect de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.



Fondées sur les droits humains

Nous sommes déterminés à atteindre nos objectifs grâce à une approche fondée sur les droits humains. Nous suivrons les normes internationales en matière de droits humains et veillerons à ce que nos opérations visent à promouvoir et à protéger les droits humains. Nous ancrerons nos interventions de développement dans un système des droits et des obligations correspondants établis par le droit international, pour promouvoir la durabilité, habiliter les gens à participer à la formulation des politiques et demander des comptes à ceux qui ont le devoir d'agir.